

SIMAJE du Pays de Lourdes

Séance du Comité syndical  
Du 20 mars 2018

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille dix-huit et le vingt mars à dix-huit heures trente, le Comité syndical, dûment convoqué le 14 mars 2018, s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de l'ex-Communauté de communes du Pays de Lourdes en session ordinaire, sous la présidence de Madame Josette BOURDEU.

**PRESENTS** : Josette BOURDEU, Ange MUR, Guy VERGES, Fabienne BORDE, Jean-Marc BOYA, Stéphane ARTIGUES, Annick BALERI, Michel BONZOM, Jacqueline CAPEL, Annette CUQ, Sandrine FOCESATO, Alain GARROT, Anne-Marie LARRE-LARROUY, Chantal MORERA, Marie José MOULET, Camille CASTERAN, Michel NICOLAU, Paul HABATJOU, Marie PLANE, Francis LAFON-PUYO, Charles LACRAMPE, Joëlle CAPERET, Georges CASTRES, Yvette LACAZE, Marie-Christine POMES, Christiane ARAGNOU, Françoise CENTIEU, Denise CAPOU, Nicolas BARRAU.

**Ont donné procuration :**

Gérard CLAVE donne procuration à Yvette LACAZE,  
Nathalie BARZU, donne procuration à Annick BALERI,  
Mathieu ROULLIER-GALL donne procuration à Fabienne BORDE,  
Philippe CASTAING donne procuration à Guy VERGES,  
Marie José MOULET donne procuration à Josette BOURDEU à son départ de séance.

**EXCUSES** : Madeleine NAVARRO, Philippe SUBERCAZES, Alain ABADIE, Michel AUSINA, Odile VIGNES, Yacine KASBAOUI, Michel AZOT.

**ABSENTS** : Bruno VINUALES, Gérald CAPEL, Hervé ABADIE, Paul SADER.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Camille CASTERAN.

*Marie José MOULET quitte définitivement la séance pendant la lecture de la délibération n° 1.1.*

*Michel BONZOM quitte définitivement la séance pendant la lecture de la délibération n° 1.2.*

*Chantal MORERA, Paul HABATJOU et Yvette LACAZE quittent définitivement la séance après le vote de la délibération n° 2.4.*

## N° 1.1 – BUDGET PRIMITIF 2018

Rapporteur : Josette BOURDEU

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité des membres présents et représentés,

1°) d'adopter le Budget Primitif 2018,

2°) d'indiquer que le budget est voté au chapitre en section de fonctionnement et au chapitre en section d'investissement,

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte découlant de la présente délibération.

## N° 1.2 – SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS A DIVERS ORGANISMES – ANNEE 2018

Rapporteur : Chantal MORERA

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité des membres présents et représentés,

1°) d'adopter le rapport présenté,

2°) d'allouer, tel que précisé ci-dessus, les subventions et participations aux différents organismes cités,

3°) de préciser que les crédits sont inscrits au Budget 2018,

4°) d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier et notamment les conventions avec les différents organismes suivant la réglementation en vigueur.

### N° 1.3 – INDEMNITE DE BUDGET

Rapporteur : Jacqueline CAPEL

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité des membres présents et représentés,

1°) d'adopter le rapport présenté,

2°) de verser la somme de 46,00 € à Monsieur Georges LECLERCQ, Trésorier de Lourdes, pour son aide à la confection du Budget pour l'année 2018,

3°) d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

### N° 1.4 – INDEMNITE DE CONSEIL

Rapporteur : Jacqueline CAPEL

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité des membres présents et représentés,

1°) d'adopter le rapport présenté,

2°) de demander le concours du Trésorier de Lourdes pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable,

3°) d'accorder l'indemnité de conseil au Trésorier de Lourdes au taux de 100 % par an pour son concours,

4°) de préciser que cette indemnité sera calculée pour les prochaines années selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité.

Pour l'année 2018, elle sera calculée sur la base des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement du budget 2018, année de création du SIMAJE, soit 1 435 €,

5°) d'indiquer que cette indemnité sera attribuée à Monsieur Georges LECLERCQ, Trésorier de Lourdes,

6°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tout acte découlant de la présente délibération.

N° 1.5 – AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT  
« MULTI ACCUEILS 60 PLACES »

Rapporteur : Jean-Marc BOYA

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité des membres présents et représentés,

1°) d'adopter le rapport présenté,

2°) d'approuver l'ouverture de l'autorisation de programme « Multi accueils 60 places » et des crédits de paiement afférents à cette opération,

3°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous documents découlant de la présente délibération.

N° 2.1 – ACCUEILS DE LOISIRS :  
VACANCES DE PRINTEMPS 2018

Rapporteur : Marie PLANE

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité des membres présents et représentés,

1°) d'adopter le rapport présenté,

2°) d'ouvrir trois accueils de loisirs à Lourdes et Poueyferré pour un effectif de 220 enfants maximum âgés de 3 à 13 ans durant les vacances de printemps du 16 au 27 avril 2018,

3°) d'appliquer les tarifs en vigueur,

4°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

N° 2.2 – ACCUEILS DE LOISIRS :  
VACANCES D'ETE 2018

Rapporteur : Sandrine FOCHE SATO

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité des membres présents et représentés,

1°) d'adopter le rapport présenté,

2°) d'ouvrir huit accueils de loisirs à Lourdes, Poueyferré, Batsurguère, Saint Pé de Bigorre pour un effectif de 660 enfants maximum âgés de 3 à 17 ans durant les vacances d'été du 9 juillet au 17 août 2018,

3°) d'appliquer les tarifs en vigueur,

4°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

N° 2.3 – OPERATION VACANCES SPORTS :  
VACANCES DE PRINTEMPS 2018

Rapporteur : Guy VERGES

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité des membres présents et représentés,

1°) d'adopter le rapport présenté,

2°) d'approuver l'opération vacances, durant les vacances de printemps du 16 au 27 avril 2018, pour un effectif de 24 enfants maximum âgés de 9 à 14 ans qui seront accueillis de 8h à 12h et 13h30 à 17h30,

3°) de fixer le tarif à la demi-journée à 1,50 €,

4°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

N° 2.4 – REGLEMENT INTERIEUR RELATIF AUX INSCRIPTIONS SCOLAIRES DANS LES ECOLES PUBLIQUES MATERNELLES, ELEMENTAIRES ET PRIMAIRES DU SIMAJE

Rapporteur : Annick BALERI

Les membres du Comité syndical, après en avoir délibéré,

DECIDENT à l'unanimité des membres présents et représentés,

1°) d'adopter le rapport présenté,

2°) d'approuver le règlement intérieur relatif aux inscriptions scolaires ci-annexé à intervenir,

3°) d'appliquer le règlement intérieur des inscriptions scolaires dans les écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques du territoire du SIMAJE, à compter d'avril 2018,

4°) d'autoriser Madame la Présidente à signer tous les actes découlant de la présente délibération.

N° 3.1 – DECISIONS DE LA PRESIDENTE ET DU BUREAU

Rapporteur : Josette BOURDEU

La Présidente,

  
Josette BOURDEU